

---

# SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel

## Commission Locale de l'Eau du 03 novembre 2015 à 13h30

### *Compte rendu de réunion*

---

#### **Ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du CR de la séance du 17/02/2015 et approbation de l'Ordre du jour de la séance**
- 2. Délibérations**
  - CLE – 2015 – 5 : Modification de la composition de la CLE
  - CLE – 2015 – 6 : Validation du scénario tendanciel du SAGE
  - CLE – 2015 – 7 : Avis motivé de la CLE sur les projets de Contrats territoriaux
  - CLE – 2015 – 8 : Validation du rapport d'activités 2014
- 3. Informations**
  - Restitution de l'étude gouvernance
  - Programme d'actions 2016 et budget prévisionnel du SAGE
  - Point sur l'avancée du SAGE

#### **Annexes :**

Annexe 1 - Supports de présentation de la réunion CLE du 03 novembre 2015

Annexe 2 – Courrier de la Région en réponse à la saisine des structures de bassin versant vis-à-vis du Plan Breton sur l'Eau

Le 03 novembre 2015 à 13h30, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée le 20 octobre, s'est réunie au Lycée de Kerplouz à Auray, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

### **Nombre de membres :**

En exercice : 50

Présents : 20

Représentés : 5

Votants : 25

### **Etaient présents :**

#### **Collège des Elus :**

DREAN Gildas, Conseiller régional de Bretagne –BLEUNVEN Yves, Conseiller départemental du Morbihan et Président de la CLE- AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique - LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo (*départ à 16h30*) - GUERNEVE Michel, Maire de Locqueltas - GOASMAT Bruno, Maire de Belz (*départ à 16h36*) - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE - EVENO Thierry, Représentant du PNR du Golfe du Morbihan - BERTHOLOM Denis, Conseiller départemental du Morbihan - JACQUES Jean Michel, Conseiller communautaire de Lorient Agglo – LE TRIONNAIRE Loïc, conseiller communautaire de Vannes Agglo – CAMUS Patrick, Membre du SIAEP Vannes Ouest – LE LEANNEC Pierre, membre du Syndicat d'Eau du Morbihan – PILLET Gérard, maire de Pluvigner – LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (*départ à 16h08*)

#### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

ROCHE François, administrateur Eaux et rivières de Bretagne - SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) – LEMASNE DE CHERMONT Gildas, Syndicat de la propriété privée rurale

#### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

ROGER BUYS Frédérique, représentante de la MISEN du Morbihan – MILOUX Guy, représentant de l'ONEMA

### **Pouvoirs**

#### **Collège des Elus :**

PIERRE Gérard, Conseiller départemental donne pouvoir à LE BRETON Marie José – BOULANGER Xavier Pierre donne pouvoir à BERTHOLOM Denis – QUESTEL Yves donne pouvoir à LE BODO Pierre - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray- donne pouvoir à LE DELEZIR Ronan - PLAT Dominique, Maire de Saint Armel donne pouvoir à BLEUNVEN Yves

#### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

#### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne donne pouvoir à la MISEN

### **Etaient Excusés**

#### **Collège des Elus :**

GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - JAFFRE Lucien, Adjoint à la mairie de Vannes – LE BRETON Marie-José, conseillère départementale du Morbihan

#### **Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :**

GUILLAS Jean Baptiste, association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la Ria d'Étel - CLAUDEL Patrick, UNAN du Morbihan

#### **Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :**

Représentant de la DREAL Bretagne, représentant de l'AELB, représentant de l'Ifremer, représentant de l'ARS Bretagne

### **Etaient également présents :**

BRANELLEC Mélanie, coordinatrice du SAGE– D'HARDIVILLE Céline, CDPMEM du Morbihan - GUEHO Valérie, Assistante SMLS – JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan– MORVANT Loïc, CCI du Morbihan - PASCO Ronan, chargé de mission PNR Golfe du Morbihan - PERROT Bernard, Directeur infrastructure et cadre de vie à la Ville de Vannes– QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal- TOCQUER Pascal, chargé de mission Lorient Agglomération - VINCENT Véronique, Chambre d'Agriculture du Morbihan

## Accueil des participants

Le Vice-président, Denis BERTHOLOM, ouvre la séance en attendant l'arrivée du Président qui s'excuse pour ce retard. Il remercie le Lycée de Kerplouz pour son accueil et salue la présence de Patrick Thomas, trésorier du Lycée et des étudiants venus assister à la réunion en tant qu'auditeurs privilégiés.

Denis Bertholom souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux membres de la CLE (Pierre Le Leannec pour le Syndicat d'Eau du Morbihan et Patrick Camus pour le SIAEP de Vannes Ouest) suite à l'arrêté préfectoral en date du 08 août 2015 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Etel

En introduction, il rappelle l'historique de l'élaboration du SAGE depuis l'installation de la Commission Locale de l'Eau en 2012 : validation de l'état des lieux en mars 2014 puis du diagnostic en février 2015 et depuis peu la réalisation de la phase tendances et scénarios du SAGE. L'un des principaux objectifs de cette séance sera de valider la phase de scénario tendanciel.

**Secrétaire de séance : Pierre Le Bodo, Président de Vannes Agglo**

# 1. Approbation du CR de la séance du 17/02/2015 et approbation de l'OJ de la séance

Le Vice-président propose de valider le compte rendu de la séance du 17/02/2015 et d'approuver l'ordre du jour de la séance.

Gildas DREAN évoque la position des structures de bassin versant sur le Plan Breton sur l'Eau qui avait fait l'objet d'une information lors de la CLE du 17 février 2015. Le courrier adressé au Vice-président de la Région Bretagne avait été annexé au document de séance. Il regrette que les membres de CLE n'aient pas eu retour de la réponse faite par Thierry Burlot.

Denis Bertholom propose que cette réponse soit annexée au compte rendu de la séance. (Cf. Annexe 2)

**Par conséquent, le compte rendu ainsi que l'ordre du jour de la séance sont adoptés à l'unanimité.**

## II – Délibérations

En attendant l'arrivée du Président de CLE, le Vice-président propose de modifier l'ordre des points soumis à délibération et d'évoquer en premier lieu la phase scénario tendanciel. La délibération relative au renouvellement de la composition de la CLE sera abordée au retour d'Yves Bleunven.

### CLE – 2015 – 6 : Validation du scénario tendanciel

Le bureau d'études SCE présente le projet de scénario tendanciel (Cf. support de présentation de la réunion) : les objectifs et la méthode de travail, les principales évolutions des activités et usages et leurs impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

► Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (Cf. annexe 1).

Les principales remarques ont porté sur les points suivants :

#### 1. Objectifs et méthode de travail

Aucune remarque n'a été formulée.

#### 2. Principales évolutions des activités et usages

A propos de la réorientation possible de certaines exploitations vers la production légumière, François Roche alerte sur les besoins importants en eau des cultures hors sol. Par ailleurs la mise en place de retenues d'eau nécessite de gros investissements, qui seront difficiles à rentabiliser dans un contexte de réduction des aides financières.

Pierre LE BODO constate que la pêche à pied de loisir induit une forte dégradation des stocks de coquillages.

#### 3. Impacts de ces évolutions vis-à-vis des enjeux du SAGE

##### - Azote

→ V. Vincent demande que l'on relativise la tendance évoquée vis-à-vis de la prolifération des macroalgues. Elle souhaite que soit ajoutée un point d'interrogation en fin de phrase « amélioration insuffisante vis-à-vis des algues vertes ». Elle précise qu'une étude est en cours (portée par le CEVA) pour déterminer la part relative des différentes sources d'apports. Il est aujourd'hui prématuré de statuer sur des tendances d'évolution sans disposer des conclusions de cette étude.

→ V. Vincent précise également qu'il y aura sans nul doute une amélioration des pratiques agricoles liée à l'équilibre de la fertilisation. L'évolution de la part des prairies dans la SAU influencera le transfert de l'azote vers les milieux aquatiques.

- **Microbiologie**

→ P. Camus indique que le terme microbiologie n'est pas adapté. La surveillance sanitaire des zones conchylicoles se limite aujourd'hui à la bactériologie. La caractérisation du risque virologique relève encore du domaine expérimental.

→ P. Camus précise également qu'il ne faut pas négliger l'impact potentiel lié à la présence de l'avifaune – le Golfe du Morbihan constitue en effet une zone d'hivernage importante pour de nombreux oiseaux migrateurs.

- **Gouvernance**

→ B. Perrot ne partage pas les craintes évoquées sur les conséquences de la perte de l'organisation départementale en matière d'eau potable. La réorganisation liée aux évolutions institutionnelles (lois MAPTAM et NOTRe) va toucher l'ensemble des compétences du petit cycle de l'eau, y compris l'assainissement. Elle peut aussi être perçue comme une opportunité. Par rapport à l'équilibre financier des services d'eau, une augmentation des prix au m<sup>3</sup> est inéluctable.

- G. Drean rappelle que la prospective est un exercice délicat mais nécessaire. Il indique que la Région aurait souhaité une priorisation. Il souhaite également que l'on mette davantage l'accent sur l'information et la pédagogie, notamment vis-à-vis des économies d'eau. Il réaffirme la nécessité de mobiliser le PNR sur des actions complémentaires relatives à la biodiversité et aux milieux aquatiques. Enfin, il regrette que la présentation n'ait pas fait mention de l'évolution de la politique régionale de l'eau (Plan Breton sur l'Eau). Il regrette la position du Morbihan vis vis du PBE.

- Y. BLEUNVEN répond qu'il y a une divergence de fond et non de posture par rapport au PBE. Le département du Morbihan est très présent dans le domaine de l'eau et le dispositif présenté ne paraît pas aller dans le sens de la simplification demandée par tous.

- F. Roche fait état des différences entre les documents préalables reçus et les éléments présentés en séance. Ces différences proviennent de l'intégration de modifications suite au Bureau CLE du 16 octobre. Sur le thème des besoins agricoles en eau, il regrette que le document ne fasse pas état de l'existence de systèmes agricoles moins consommateurs.

- En conclusion, Yves Bleunven insiste sur la nécessaire pédagogie dans le cadre de cette phase de l'élaboration du SAGE.

► Le rapport de scénario tendanciel sera prochainement transmis à l'ensemble des membres de la CLE.

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

→ **Valider le scénario tendanciel du SAGE**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## CLE – 2015 – 5 : Modification de la composition de la CLE

Afin de renouveler les instances du SAGE suite à la modification de la composition de la CLE (Cf. Arrêté préfectoral du 08/08/2015), le Président propose les candidats suivants :

- Pour assurer la Vice présidence de la CLE (en remplacement de David Lappartient)  
→ Annie AUDIC, Vice Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- Pour renouveler les 2 sièges vacants du Bureau CLE  
→ Denis BERTHOLOM, Conseiller départemental du Morbihan  
→ Pierre LE BODO, Président de Vannes Agglo

**Aucun autre candidat ne se manifeste.**

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

→ **Valider le renouvellement partiel du Bureau de la CLE**

→ **Valider la désignation du nouveau Vice-président de la CLE**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

## CLE – 2015 – 7 : Avis motivé de la CLE sur les Contrats territoriaux

---

Le Président rappelle que la CLE est sollicitée pour émettre un avis motivé sur les Contrats territoriaux (CT) avant leur passage au conseil d'administration de l'AELB. L'AEB demande un avis argumenté sur la base d'une grille d'analyse afin de vérifier que le contenu des CT soit cohérent avec les enjeux identifiés dans le SAGE en préparation.

Les Présidents des structures de bassin versant sont invités à présenter les grandes lignes des Contrats territoriaux :

- Marie Chistine LE QUER, présidente du SMRE, présente le Contrat territorial du bassin versant de la Ria d'Etel
- Michel GUERNEVE, président du SMLS, présente le contrat territorial des bassins versants du Loc'h et du Sal, des rivières de Crac'h et de Saint Philibert et de la baie de Plouharnel

► Les supports de présentation sont annexés au présent compte rendu (*Cf. annexe 1*).

Yves BLEUNVEN précise que les 2 Contrats territoriaux ont d'ores et déjà été validés par leurs instances respectives (Comité syndical des structures de bassin versant) et ont reçu un avis favorable du Conseil d'administration de l'AELB. Il évoque la temporalité des calendriers : au moment de la construction des CT, les enjeux du SAGE n'avaient pas été définis. Pour autant, les deux contrats ont tenu compte de l'état des lieux du SAGE et des objectifs de bon état définis dans l'état des lieux du SDAGE adoptés par le Comité de bassin en décembre 2013. En conséquence, il propose de donner un avis favorable pour ne pas remettre en cause à posteriori le travail réalisé par les structures de bassin versant.

**Aucune remarque n'est formulée.**

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

**→ Emettre un avis motivé sur les projets de Contrats territoriaux**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

---

## CLE – 2015 – 8 : Validation du rapport d'activités 2014

---

Le Président rappelle que la CLE doit adopter en séance plénière son rapport annuel d'activités qui sera transmis, conformément à l'article R 212-34 du code de l'environnement au Préfet de département, au Préfet coordonnateur de bassin ainsi qu'au comité de bassin.

**Aucune remarque n'est formulée.**

**Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau est invitée à :**

**→ Valider le rapport d'activités 2014**

**→ Donner pouvoir à la structure porteuse pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la transmission du rapport d'activités conformément à l'article R 212-34 du Code de l'environnement**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## IV – Informations

### Restitution de l'étude gouvernance

Le Président rappelle qu'une étude a été engagée pour travailler sur la réorganisation des maîtrises d'ouvrage intervenant dans le grand cycle de l'eau. Lancée fin 2014, cette étude est pilotée par le groupe de travail « gouvernance » installé par la CLE du 03 mars 2014.

Après avoir rappelé les objectifs de la mission qui lui a été confiée, le bureau d'études SCE restitue les principales conclusions de l'étude, au travers :

- D'une analyse de l'organisation actuelle des maîtrises d'ouvrage
- D'une présentation des scénarios qui ont été proposés
- Du scénario préfigurateur retenu par le groupe de travail

► Le support de présentation est annexé au présent compte rendu (Cf. annexe 1)

Les principales remarques ont porté sur les points suivants :

- JM JACQUES s'interroge sur la gestion des ressources humaines dans le cadre de la réorganisation, en particulier l'avenir des agents actuellement en poste dans les syndicats. Il est répondu que la réorganisation des équipes prendra en compte la configuration actuelle et le positionnement des équipes. Il faudra notamment déterminer si les équipes restent positionnées dans les structures de base ou si elles seront accueillies dans la structure pilote sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Il est remarqué que si les équipes restent dans les structures de base, cela pourrait induire un risque de conflit d'intérêt entre le développement économique et la préservation des milieux. La structure pilote aura un rôle à jouer pour pallier ce type de risque. Une étude sur la gestion des ressources humaines sera réalisée en complément de celle sur la gouvernance pour répondre à cet enjeu.
- V. VINCENT s'interroge sur la place des représentants socio-professionnels au sein de cette nouvelle organisation. Elle fait également part de ses inquiétudes quant à une éventuelle perte de proximité. M.C. LE QUER évoque également la crainte exprimée par certains élus et leur attachement à la dimension opérationnelle du SMRE.
- P. LE BODO rappelle que l'étude a fait l'objet de nombreux échanges avec les EPCI à FP. Elle a permis d'aboutir à une organisation pragmatique qui fait aujourd'hui consensus. Il se félicite du travail réalisé.
- J. SERRE s'étonne qu'aucun Contrat territorial n'ait été mis en place sur les côtières du Golfe du Morbihan. Il espère que la structuration d'une maîtrise d'ouvrage sur le Golfe du Morbihan pourra y remédier. T. EVENO confirme que le PNR du Golfe du Morbihan n'a pas mené d'actions contractualisées dans le domaine de l'eau sur les petits côtières du Golfe. Il précise néanmoins que de nombreuses actions indirectes en lien avec les zones humides, la Trame Verte et Bleue et la biodiversité ont été réalisées. Il insiste sur la nécessité de trouver une articulation entre les actions complémentaires menées par les différentes structures.

### Programme d'actions 2016 et budget prévisionnel du SAGE

Le Président présente le programme d'actions et le budget prévisionnel pour l'année 2016.

Les principales remarques ont portés sur les points suivants :

- **Programme d'actions 2016**
  - Concernant la phase « rédaction des produits du SAGE », M. Branellec précise qu'il est envisagé de faire appel à un prestataire extérieur ayant des compétences juridiques reconnues compte tenu de la portée juridique des documents du SAGE (PAGD, Règlement).
  - Y. Bleunven indique que, en complément de l'étude gouvernance, il faudra prévoir en 2016 une prestation ressources humaines pour accompagner la réorganisation envisagée à l'issue de cette étude. Il précise que 20 agents sont potentiellement concernés par cette réorganisation.
  - Concernant l'étude acceptabilité engagée sur le Golfe du Morbihan, Y. Bleunven rappelle qu'une étude similaire était envisagée en 2016 sur la Ria d'Etel suite à la sollicitation de la CCBBO (courrier adressé au SMLS en février 2015). M. Branellec indique que le contexte a quelque peu évolué : AQTA vient d'engager une étude de faisabilité sur les stations d'épuration de Landévant, Locoal Mendon et Landaul qui prévoit une étude d'acceptabilité associée à une étude courantologique. Concernant la step de Sainte Hélène, un transfert des eaux usées vers la step de Merlevenez est envisagé – à ce stade, le transfert n'est pas encore validé. Y. Bleunven propose que le budget prévisionnel pour 2016 soit constant (à hauteur de 300 000 euros) en attendant d'avoir plus d'informations (position de la Police des eaux, calendrier, ...). Il propose par ailleurs que

l'opportunité d'engager une étude d'acceptabilité sur la Ria d'Étel fasse l'objet d'une délibération ultérieure en CLE.

- **Budget prévisionnel du SAGE**

→ Y. Bleunven précise les taux d'intervention de l'AELB sont majorés à hauteur de 80% pour les SAGE (fonctionnement et études) – à l'exception de la communication où le taux d'aide est plafonné à 60%.

→ M. Branellec précise que, pour l'année 2016, il n'est pas envisagé de reconduire la co-animation avec les structures partenaires. L'élaboration du SAGE étant confiée à un prestataire, la co-animation n'est plus justifiée (pas de plus-value).

▶ Le programme d'actions ainsi que le budget prévisionnel du SAGE pour l'année 2016 seront soumis à délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, intervenant en tant que structure porteuse du SAGE.

---

## Point sur l'avancée du SAGE

---

Le président propose de faire un point rapide sur l'avancée des études engagées pour alimenter les travaux du SAGE.

### **Etude de modélisation du phénomène algues vertes sur le Golfe du Morbihan**

Cette étude a pour objectif de déterminer la contribution des différentes sources d'apports (cours d'eau, relargage sédimentaire et apports maritimes) vis-à-vis des algues vertes observées sur les vasières du Golfe du Morbihan. Elle est réalisée par le CEVA (Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues) avec l'appui technique du SMLS pour fiabiliser les flux issus des bassins versants. La modélisation s'appuie sur 2 années de référence : 2012 (pour laquelle les premières simulations sont en cours) et 2015 (pour laquelle des données complémentaires ont été acquises).

▶ Une nouvelle réunion du groupe de travail chargé d'encadrer cette étude est prévue fin 2015- début 2016 pour présenter les résultats de la simulation 2012.

### **Observatoire zones humides et cours d'eau**

L'objectif est de créer un référentiel cartographique unique et harmonisé à l'échelle du SAGE. Il consiste à collecter l'ensemble des inventaires zones humides cours d'eau réalisés sur le périmètre du SAGE et de les agréger dans une seule et même couche SIG. Ce travail est réalisé en régie – un géomaticien a été recruté spécifiquement pour mener à bien ce travail.

▶ L'agrégation est en cours de finalisation. Ce travail fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion de la Commission Locale d'Eau en février 2016.

Pour répondre aux interrogations de la Chambre d'Agriculture, M. Branellec précise que sera également abordée à cette occasion la démarche de la DDTM relative à la cartographie des cours d'eau (Cf. instruction du gouvernement du 03 juin 2015).

### **Etude d'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'assainissement collectif sur le Golfe du Morbihan**

Le bureau d'études SAFEGE a été retenu pour réaliser l'étude. Elle a réellement été engagée en septembre 2015 et la restitution est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

▶ Suite à une première réunion fin septembre, le groupe de travail associé à cette étude doit se réunir le 09 décembre prochain pour faire le point sur la collecte de données et échanger sur la méthode de travail de la phase 2.

**L'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance.**

<b>Le secrétaire de séance</b> <b>Pierre LE BODO,</b> <b>Président de Vannes Agglo</b>	<b>Le Président de la CLE</b> <b>du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel</b> <b>Yves BLEUNVEN</b>
--	--